

La prochaine réunion du Conseil de l'Ecole Doctorale aura lieu :

**Le mardi 24 septembre 2019
de 17h30 à 19h
en Salle 409 - 4^{ème} étage – Campus Trotabas**

Ordre du jour :

- 1/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription
- 2/ Etude des dossiers de dérogation à la durée
- 3/ Vote sur la composition de la direction
- 4/ Questions diverses

Merci de bien vouloir confirmer votre présence par retour de mail **avant le mercredi 18/09/2019** auprès du secrétariat de l'école doctorale (ed-despeg@unice.fr). En cas d'indisponibilité, merci de bien vouloir vous faire **représenter par un suppléant.**

Compte-rendu de la réunion du Conseil de l'ED-DESPEG tenue le 24/09/2019

Etaient présents : Monsieur ALLEGRET Jean-Pierre, Monsieur BRUNO Olivier, Madame ANTONINI-COCHIN Laëtitia, Madame DEHARBE Karine, Monsieur LUPPI Philippe, Madame MILLET-DEVALLE Anne-Sophie, Monsieur REIS Patrice, Madame ROUBY Evelyne, Monsieur RUMPALA Yannick, Madame STEICHEN Pascale, Madame WALLISER Elisabeth, Madame BOISSELIER Pauline, Monsieur MEERSMAN Jimmy, Monsieur PUIGVENTOS Rémi, Madame YANG Xiaoxuan, Madame ARFEUIL Isabelle, Madame PIECZYRAK Iwona, Monsieur LATOUR Xavier, Monsieur NAPOLETANO Mauro,

Etaient excusés : Madame BARGEL Lucie, Madame BOLLAERT Helen, Monsieur LATINA Mathias, Monsieur SCHEER Tobias, Monsieur VALLAR Christian, Madame BASSITE Sarah, Monsieur CONTAL François, Monsieur DURAND Renaud, Madame MAGARO Patrizia, Monsieur MONTAGNAT Johan, Monsieur MUSSO Patrick,

La réunion commence à 17h30.

1/ Présentation de la Fondation UCA

Le Conseil débute par la présentation de Monsieur Brice FARRUGIA, responsable partenariats Entreprises / Projets de la Fondation UCA. Il expose les missions de la Fondation. L'idée principale tient au fait d'établir un véritable réseau ALUMNI d'anciens étudiants UCA. Cela passera par la participation financière à un prix de thèse.

Les modalités du prix de thèse sont les suivantes : un prix unique sera décerné pour toute l'école doctorale d'un montant de 1000 euros. La cérémonie des médailles UCA qui se tiendra le 10 décembre 2019 à Sophia Antipolis sera l'occasion de récompenser les lauréats.

Avant de discuter des dossiers de première année et de dérogation, Mme STEICHEN présente la nouvelle gestionnaire administrative, Mme PIECZYRAK.

Pascale STEICHEN, confirme son départ de la direction de l'ED d'ici la fin de l'année. Un appel à candidature pour le poste de directeur/trice et de directeur/trice adjoint(e) est lancé auprès des membres de conseil de l'ED. A la demande de Pascale STEICHEN, Olivier BRUNO confirme qu'il est candidat au poste de directeur. L'ensemble des candidatures sera étudié lors du prochain conseil de l'ED.

2/ Etude des dossiers d'autorisation d'inscription

Cinq dossiers sont soumis à l'examen des membres du Conseil. Ils reçoivent tous un avis favorable.

3/ Etude des dossiers de dérogation

Trois demandes pour une quatrième année de doctorat sont étudiées. Deux dossiers issus du GRM sont accueillis favorablement par le Conseil. Une demande émanant du CERDACFF doit être précisée auprès du directeur de thèse.

Vient ensuite une demande du LADIE pour une cinquième année de doctorat qui ne reçoit pas l'aval du Conseil en raison du faible avancement des travaux.

Une demande de dérogation pour une sixième année de doctorat émanant de l'ERMES est accueillie favorablement pour une dernière inscription.

Sont ensuite examinées les dix demandes pour une septième année de doctorat. Six reçoivent un avis favorable. Deux sont refusées en raison du faible avancement des travaux et de l'absence de calendrier de soutenance prévisible. Deux autres sont à préciser auprès du directeur de thèse.

Enfin, cinq demandes de dérogation en huitième année de doctorat sont unanimement rejetées.

4/ Questions diverses

Une demande de dispense de formation est étudiée. Elle est acceptée à hauteur de trente heures professionnalisantes.

Trois demandes de césure pour projet professionnel sont accordées unanimement par les membres du Conseil. Elles seront transmises à la Présidence pour décision.

Un doctorant rencontre des difficultés pour sa réinscription en quatrième année via eCandidat. Le Conseil se positionne favorablement pour une dérogation exceptionnelle.

Une doctorante a transmis son manuscrit de thèse douze ans après sa dernière inscription administrative. Son directeur de thèse ne souhaite plus la suivre en raison des nouvelles thématiques développées qui n'entrent pas dans son champ disciplinaire. Les membres du Conseil soulignent que la doctorante devra trouver un autre directeur de thèse pour pouvoir soutenir un jour.

La réunion se termine à 19h45.

Bien cordialement,

Professeure Pascale STEICHEN

*Directrice de l'Ecole Doctorale
DESPEG*

